

Délibération n° 099 du Comité syndical

Présents : 31

Excusés : 19

Absents : 19

Adopté : 30 voix pour ; 1 voix contre

- Séance du 1^{er} juin 2007 -

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Hochefelden

Présidence : Robert GROSSMANN

Secrétaire : Daniel HOEFFEL

Avis sur le Plan de protection de l'Atmosphère de l'agglomération strasbourgeoise

Le Comité syndical, sur proposition du Président, après en avoir délibéré,

Vu la saisine de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin en date du 20 décembre 2006 ;

Vu la proposition d'avis de la commission « SCOTERS/PLU » ;

Émet un avis favorable sur le Plan de protection de l'Atmosphère de l'agglomération strasbourgeoise et demande que soient pris en compte tous les projets d'aménagements routiers prévus pendant la période couverte par ce plan.

*Adopté par le Comité syndical
en date du 1^{er} Juin 2007*

Pour extrait conforme

Robert GROSSMANN
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS